



**AF2R**  
Association forestière  
des deux rives

**Communiqué**  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## **L'Association forestière des deux rives (AF2R) lance son projet de conservation dans Lotbinière**

**Québec, le 18 mars 2014** – L'Association forestière des deux rives (AF2R) est heureuse de lancer officiellement son nouveau projet de conservation volontaire de milieux humides forestiers dans la MRC de Lotbinière. L'AF2R invite tous les propriétaires forestiers à la contacter en vue de protéger et mieux connaître leur milieu humide.

### **Sensibiliser à la conservation des milieux humides forestiers**

Ce projet de conservation volontaire de milieux humides forestiers, principalement ceux du réseau hydrographique de la rivière du Chêne, contribuera à protéger les habitats fauniques et floristiques ainsi qu'à sensibiliser les propriétaires forestiers à l'importance de la conservation des milieux humides pour le maintien de la biodiversité et de la qualité de l'eau.

### **Les propriétaires forestiers, une clientèle de choix !**

Tous les propriétaires fonciers de la MRC de Lotbinière possédant un milieu humide en secteur forestier sont invités à communiquer avec l'AF2R. Le projet vise les propriétaires désirant protéger leur milieu humide, mais aussi ceux désirant simplement en apprendre un peu plus sur ces écosystèmes très diversifiés et des plus productifs.

### **Une caractérisation gratuite et un suivi personnalisé...**

Une caractérisation gratuite, consistant en la réalisation d'inventaires biologiques de leur milieu humide forestier, sera proposée aux propriétaires acceptant de participer au projet. Par la suite, un cahier personnalisé leur sera remis, comprenant les données biologiques recueillies ainsi que des recommandations de protection, de conservation, d'aménagement ou de restauration et plusieurs autres informations afin d'améliorer leurs connaissances en vue de protéger l'intégrité écologique de leur milieu tout en préservant les services environnementaux et économiques qu'ils leur rendent.

### **Pour une conservation volontaire !**

En contrepartie, les participants seront invités à signer une entente de conservation volontaire de leur milieu humide. Cette entente constitue une déclaration d'intention (engagement moral) d'un propriétaire par lequel il manifeste le souhait et l'intérêt de conserver les attraits naturels de sa propriété. Cette entente est donc basée sur la bonne volonté du propriétaire et n'affecte aucunement le droit foncier de ce dernier.

### **Des partenaires impliqués**

La réalisation de ce projet est rendue possible grâce à la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec et d'habitat faunique Canada et à l'appui de plusieurs intervenants de la région dont la MRC de Lotbinière, Conservation de la nature et Roche Itée.

- 30 -

### **Source et information :**

Sabrina Doyon, Biol., Bac. Sc., chargée de projets en conservation

Association forestière des deux rives (AF2R)

Tél. : 418 522-0006 poste 3022 @ : [conservation@af2r.org](mailto:conservation@af2r.org) Site Internet : [www.af2r.org](http://www.af2r.org)

## PARTENAIRES FINANCIERS



## AUTRES PARTENAIRES

